

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de Cenci Antoine à BOCHATON Maryse ; GERNAIS Benjamin à MOENNE Monique ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de PILLET Isabelle à GOY Francis ; de VIGNY Gérald à Pochat-Baron Pascal ;

Absents : GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Délibération n° D2024_075 – DOMAINE & PATRIMOINE

Convention de mise à disposition de locaux au Relais Petite Enfance de la CC4R

Par délibération n°D2023_049 du 1^{er} juin 2023, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition, pour la période du 12 septembre 2023 à fin décembre 2023, de la salle de danse de l'Espace Enfance Jeunesse au Relais Petite Enfance de la CC4R, afin d'organiser des rencontres destinées aux assistantes maternelles du territoire, ainsi que des séances de motricité pour les enfants de moins de 3 ans.

La CC4R souhaite que cette mise à disposition puisse être renouvelée pour la période du 10 septembre 2024 au 31 décembre 2024.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'occupation des locaux entre la Commune et le Relais Petite Enfance
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cette convention.

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance

Nadia Laoufi

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 09/08/24

Publication en ligne le 09/08/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS